

Titre : Congrès international des œuvres et institutions féminines. Compte-rendu sommaire  
Auteur : Exposition universelle. 1889. Paris

Mots-clés : Exposition universelle (1889 ; Paris) ; Femmes dans les œuvres de bienfaisance\*Europe\*19e siècle\*Congrès ; Œuvres de bienfaisance\*Europe\*19e siècle\*Congrès  
Description : 1 vol. (24 p.) ; 24 cm  
Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1889  
Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 331-23

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE331.23>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique <http://cnum.cnam.fr>*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique <http://cnum.cnam.fr>*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

*N° 23.*

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES COLONIES.

*8<sup>e</sup> Xae 331-23*

**EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.**

—♦—  
**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.**  
—♦—

**CONGRÈS INTERNATIONAL  
DES  
OEUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES.**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
PAR M. LOUIS MAGNÉ.**



**PARIS.  
IMPRIMERIE NATIONALE.**



MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES COLONIES. *8° Tax 331-25*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL  
DES  
ŒUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES.

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
PAR M. LOUIS MAGNÉ.



PARIS.  
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.

#### AVIS IMPORTANT.

Les procès-verbaux qui vont suivre sont le résumé aussi succinct que possible des travaux du Congrès.

L'étendue de ces procès-verbaux et la place restreinte qui leur était réservée n'ont permis de donner qu'une analyse très sommaire des discussions et des discours non écrits.

Quant aux très nombreux rapports qui ont été lus, il était impossible de les énoncer autrement que par leurs titres et de répéter, après chacun d'eux, combien ils avaient été applaudis. Il suffit de le constater ici.

Il n'a pas été possible non plus de conserver à ces lectures leur ordre naturel par sections. Une publication sera faite *in extenso* de ceux qui ont été le plus remarqués. Pour toutes les communications, au sujet de cette publication, s'adresser à M. Louis MAGNÉ, avenue des Gobelins, 17, Paris.

CONGRÈS INTERNATIONAL  
DES  
OEUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES,  
TENU À PARIS DU 12 AU 18 JUILLET 1889.

---

COMITÉ D'ORGANISATION<sup>(1)</sup>.

M<sup>me</sup>s BOVET (Marie-Anne DE), rédactrice à *la Nouvelle Revue*.  
BENOIT (Victorine), docteur en médecine.  
BERTAUX (Léon), présidente de l'Union des femmes peintres et sculpteurs.  
BOGELOT (Isabelle), directrice de l'OEuvre des libérées de Saint-Lazare, *vice-présidente*.  
BROEN (DE), fondatrice des OEuvres de Belleville pour les ouvriers.  
HELBRONNER (Alphonse), membre des refuges israélites, de la Société des femmes en couches.  
KOECHLIN-SCHWARTZ, présidente de l'Union des femmes de France, *vice-présidente d'honneur*.  
LAURENT (Marie), fondatrice de l'Orphelinat des arts.  
LEGRAND-PRIESTLEY.  
MARJOLIN-SCHEFFER, fondatrice de la Société protectrice de l'enfance.  
MARTIN (Maria), *secrétaire*.  
MORSIER (Émilie DE), *secrétaire*.  
MOULTON.  
OUROUSSOW (la princesse).  
PALLAVICINI (la comtesse).  
POMAR (la duchesse DE), directrice de *l'Aurore*.  
VERNEUIL (DE), représentante de la bibliothèque Wolska.  
MM. BEURDELEY, avocat, *secrétaire*.  
DESTREM, vice-président de la Société française de l'arbitrage entre nations.  
DONNAT (Léon), conseiller municipal.  
ESCHENAUER, ancien pasteur-président de l'Église française, à Strasbourg.  
FABRE (Joseph), professeur de philosophie.  
GORODICHZE (le docteur).

<sup>(1)</sup> Le Comité d'organisation a été constitué par arrêté ministériel en date du 10 avril 1889 ; le bureau a été nommé par le Comité dans sa première séance tenue le 15 avril 1889.

- - - - ( 4 ) - - - -

**MM. Legouvé**, membre de l'Académie française.

**MAGÉ** (Jean), sénateur.

**MANSAIS** (Jules), référendaire au sceau de France, *trésorier*.

**MONTAUT**, député.

**PASSY** (Frédéric), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

**RICHET** (Charles), professeur à la Faculté de médecine, directeur de *la Revue scientifique*.

**SIMON** (Jules), sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, *président*.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

---

### PREMIÈRE SÉANCE, LE 12 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi<sup>(1)</sup>. M. Jules SIMON, séateur, prend place au fauteuil de la présidence.

Il déclare le Congrès ouvert et exprime la joie profonde et l'honneur que lui cause la présidence qui lui a été confiée. En quelques mots il montre l'importance des nombreuses questions qui devront être examinées par le Congrès. Il en prend texte pour faire ressortir le rôle éminent qui appartient à la femme et qu'elle a toujours su remplir dans la mesure de ses forces et du degré de liberté qui lui a été laissé.

Il rappelle en même temps, malgré l'esprit de dévouement dont elle fait preuve, de combien d'injustices elle est victime; l'inégalité dont elle souffre dans la loi civile, l'abandon qui la force à se confiner dans une sphère étroite, et pour le plus grand nombre d'entre elles la modicité, l'insuffisance absolue des salaires dont elles doivent se contenter soit pour subvenir à leurs besoins, soit pour aider à la vie familiale.

Il constate cependant combien sont grands leurs mérites et leurs vertus; il se souvient encore du martyre qu'elles ont patiemment souffert pendant l'Année Terrible et quelle énergie morale elles ont déployée pendant cette funeste période.

Après avoir adressé un salut cordial aux délégués et adhérents étrangers, il invite le Congrès à commencer immédiatement ses travaux.

Après cette allocution, couverte d'applaudissements répétés, Mme Isabelle BOGELOT souhaite la bienvenue à tous, présents et absents, au nom du Comité d'organisation. Elle a assisté au Congrès de Washington en mars 1888 et elle a été enthousiasmée du travail considérable accompli par les femmes.

Elle ne doute pas que le Congrès féminin de Paris n'obtienne, pendant le centenaire de 1789, le même éclatant succès. Bien que partisan de l'initiative individuelle, elle se félicite cependant de ce que le Gouvernement français ait cru devoir encourager les bonnes volontés à se produire et à se grouper.

Elle exprime le vœu, en terminant, que le désir du succès ne fasse jamais transiger avec le devoir; que la vérité et la justice soient les guides des femmes, qu'elles y joignent la patience, la fermeté, l'absence d'intérêt personnel; qu'enfin les générations futures, hommes et femmes, puissent arriver à l'épanouissement complet de leurs forces physiques, morales et intellectuelles sous un régime bienfaisant de justice et de saine liberté. (*Nombreux applaudissements.*)

M. BEURDELEY expose l'ordre des travaux du Congrès, le nombre des Œuvres qui y ont adhéré ou qui y sont représentées.

La parole est ensuite donnée à Mme Émilie DE MORSIER, qui prononce un

<sup>(1)</sup> Les séances du Congrès ont eu lieu à la Mairie du vi<sup>e</sup> arrondissement.

discours sur la mission qui incombe au Congrès et, partant, à la Femme<sup>(1)</sup>. Il est couvert d'applaudissements unanimes et réitérés.

M. le marquis ALFIERI, député italien, est heureux d'assister aux travaux du Congrès. Il forme des vœux ardents pour sa réussite et il exprime sa grande et profonde sympathie pour la France.

Les quelques paroles émues qu'il prononce ont été écoutées et saluées de chaleureux bravos.

Mme MAY WRIGHT SEWALL (Amérique), M. WOODHALL, membre du Parlement anglais, M. Walter MAC LAREN, M. P., Mme Callerhoë PARREN (Grèce), Mme POPELIN (Belgique), M. Frédéric BAJER (Danemark), Mme Ellen FRIES (Suède), Mme Cheliga LOEVVY (Pologne), Mme WELT (Autriche), viennent successivement exprimer leurs vœux et ceux de leurs pays respectifs pour le succès de l'œuvre entreprise.

Mme Ellen FRIES, notamment, est heureuse d'exprimer sa reconnaissance et celle de toutes les femmes pour un nom qui leur est cher : celui de M. Yves GUYOT, Ministre des travaux publics. (*Applaudissements.*)

Toutes ces déclarations ont été écoutées avec une sympathique attention.

La séance est levée à 6 heures.

---

#### DEUXIÈME SÉANCE, LE 13 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. Frédéric PASSY.

Mme DE MORSIER communique au Congrès les lettres et télégrammes de vœux et de félicitations parvenus, en s'excusant si, par suite de ses longs travaux, quelques omissions lui échappent.

Ils émanent de :

1° M. le colonel DE ROCHEMONT, secrétaire du Congrès national contre la prostitution, au nom de l'assemblée générale tenue à la Haye;

2° Mme Julie LEMBÈZE, présidente de la Société protectrice féminine des animaux à Copenhague;

3° Mme Am. HUMBERT, au nom du bureau international de l'Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, à Genève;

4° M. le pasteur Ernest RAYROUX, directeur des asiles John Bost, à Laforce (Dordogne);

4 bis. M. Louis BRIDEL, professeur de législation civile comparée à l'Université de Genève;

5° M. Ch. SCRÉTAN, à Lausanne;

6° Mme Marie GLASSNER, présidente de l'Union pour l'instruction supérieure des femmes, à Vienne (Autriche);

<sup>(1)</sup> Ce discours a été imprimé *in extenso* et paraîtra très prochainement.

- 6 bis. M<sup>me</sup> Zampini SALAZARO, de Florence;  
7<sup>o</sup> M. Jules PAGNY, secrétaire de l'Association pour le relèvement de la moralité publique, à Bruxelles;  
7 bis. M. Émile DE LAVELEYE, à Liège;  
8<sup>o</sup> M<sup>me</sup> la douairière KLERCK VON HOGENDORP, à la Haye;  
8 bis. M. Ernest NATHAN, à Rome;  
9<sup>o</sup> M<sup>me</sup> E. MESNARD, docteur en médecine, à Bordeaux;  
10<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Sophie WERTZINSKY, à Odessa;  
10 bis. M<sup>me</sup> Flora WEGEL (Autriche);  
11<sup>o</sup> M<sup>me</sup> DUPLAN, présidente du Comité de renseignements des Amies de la jeune fille, à Lausanne;  
12<sup>o</sup> M<sup>me</sup> la doctoresse FARNER, à Zurich;  
13<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Paolina SCHIFF, à Milan, au nom d'un groupe important de femmes italiennes;  
13 bis. M. Aurelio SAFFI et M<sup>me</sup> SAFFI, de Forli;  
14<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie SANDOZ, à Lausanne;  
14 bis. M<sup>me</sup> Elpis MELENA, de Florence;  
15<sup>o</sup> M. Giuseppe BARINI, rédacteur de la *Rivista di Discipline Carcerarie*, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à Rome;  
15 bis. M<sup>me</sup> DEL BUFALO DELLA VALLE, à Rome;  
16<sup>o</sup> Les FEMMES NÉERLANDAISES, de la Haye;  
17<sup>o</sup> Les FEMMES d'Odessa;  
18<sup>o</sup> M. Léon RICHER, directeur du *Droit des femmes*, à Paris;  
19<sup>o</sup> M. James STUART, membre du Parlement anglais.

M<sup>me</sup> DE MORSIER donne ensuite lecture de la liste, incomplètement publiée jusqu'ici, des noms des délégués des gouvernements étrangers et des membres étrangers et français adhérents au Congrès<sup>(1)</sup>.

Elle en fait remarquer l'importance tant par les œuvres représentées que par les noms de ceux qui les représentent.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des rapports :

- De M<sup>me</sup> BELVA Lockwood, sur le mouvement féminin en Amérique;  
De M<sup>me</sup> STOPES, sur le rôle des femmes en général, sur l'inégalité des lois à leur égard, sur l'action morale qu'elles peuvent exercer sur la littérature romanesque;  
De M<sup>me</sup> Pauline KERGOMARD, sur l'Union française de sauvetage de l'enfance;  
De M<sup>me</sup> la doctoresse Julia MITCHELL, sur l'Œuvre de la paix;  
De M<sup>me</sup> NICHOLLS, sur les Sociétés de tempérance d'Amérique;  
De Miss MANGAN, sur l'Association internationale pour l'arbitrage et la paix;  
De M. DESTREM, sur le même sujet, mais à des points de vue différents.

<sup>(1)</sup> Cette liste figurera *in extenso* dans le livre annoncé en tête de ces procès-verbaux.

Une courte discussion s'ouvre sur cette dernière question, à la suite des projets de vœux qui terminent le rapport de M. Destrem. Plusieurs membres et M. F. Passy y prennent part.

Mme DE FERRÈRE voudrait qu'il fût créé une ligue absolument et exclusivement féminine en faveur de la paix.

Sans s'y opposer, M. F. Passy fait remarquer que la ligue actuelle est loin d'être fermée à l'activité des femmes.

Les propositions de M. Destrem sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues :

*Première résolution.*

Le Congrès appelle l'attention des femmes de toutes nationalités sur le mouvement qui s'opère chez tous les amis du genre humain, sous l'impulsion des esprits les plus éminents de notre époque, pour amener la disparition de la guerre et l'établissement graduel et final de la paix entre les peuples.

*Deuxième résolution.*

Soit que ce mouvement des esprits s'attache de préférence à l'arbitrage entre nations, soit qu'il revête la forme de pactes fédératifs, soit qu'il s'exprime sous les noms d'unité humaine ou d'unités continentales, il mérite au plus haut degré, à tous ces titres et sans distinction entre eux, d'inspirer le cœur des femmes et d'occuper leur intelligence.

*Troisième résolution.*

Le principe à poser à cet égard se résume comme il suit :

Si la guerre dans les temps passés a pu avoir, à côté de ses cruautés et de ses désastres, ses vertus héroïques et stoïques, son génie même et, dans certains cas, ses conséquences civilisatrices, ces mêmes raisons de la justifier et de l'excuser n'existent plus aujourd'hui à aucun titre. L'état actuel de l'esprit humain rend tous les droits et tous les progrès possibles par le seul esprit de paix, de concorde et d'harmonie, et, au point de vue du progrès humain, la guerre agressive n'est plus qu'un non-sens traditionnel et une horrible superstition.

*Quatrième résolution.*

Le Congrès recommande instamment :

1° Aux femmes vouées à l'enseignement de faire pénétrer l'esprit pacifique ainsi défini dans le cœur et l'esprit de leurs élèves;

2° Aux mères de famille de suivre le même principe à l'égard de leurs enfants et des affections qui les entourent;

3° A toutes les femmes sans exception de lire assidûment, de propager autour d'elles et de soutenir par leurs abonnements et leurs souscriptions les publications destinées à défendre et à populariser la grande cause de la paix universelle.

Après ce vote, la parole est donnée à M<sup>me</sup> Sarah MONOD pour lire un rapport sur les œuvres hollandaises : la Croix Rouge de La Haye, les Diaconesses pour les malades à Utrecht et à La Haye; à Miss BEAR sur la Société nationale de vigilance, à Londres.

M<sup>me</sup> CHASSEVANT expose en quelques mots l'horreur que lui inspirent les courses de taureaux et appelle l'attention du Congrès sur le blâme qu'il convient d'infliger à ces jeux sanglants.

M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES, au nom de la Société protectrice des animaux, parle dans le même sens.

M<sup>me</sup> DESHAYES-DUBUISSON proteste également contre les courses de taureaux.

L'Assemblée s'empresse de voter la résolution suivante :

Le Congrès, après avoir pris connaissance des sociétés fondées par les femmes en faveur de la protection des animaux, émet le vœu qu'on cesse de faire un amusement des tortures qu'on leur inflige.

M<sup>me</sup> DE FERRÈRE propose au Congrès d'émettre un vœu en faveur d'une amnistie générale pour les délits politiques et de faire dans ce but une démarche collective près des pouvoirs publics.

Cette proposition est écartée sans débat sur l'observation de M<sup>me</sup> DE MORSIER que ces questions sont en dehors de la compétence du Congrès.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

---

### TROISIÈME SÉANCE, LE 13 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. DONNAT.

M. BEURDELEY a la parole sur ce sujet : la Femme et le Code civil.

Il le développe avec une grande abondance et une parfaite précision. Il démontre combien de progrès nécessaires restent à accomplir pour donner à la femme, légalement, tous les droits qui doivent lui appartenir.

Cette conférence est accueillie par d'unanimes applaudissements et elle peut se résumer dans les vœux suivants qui ont été votés d'acclamation :

Le Congrès émet le vœu que les principes de la Révolution de 1789 qui comprenaient l'égalité civile des deux sexes soient enfin mis en pratique. Il demande notamment :

1<sup>o</sup> Que l'âge de protection de l'enfant mineur soit élevé; qu'en outre celui qui a séduit et abandonné une jeune fille supporte toutes les conséquences de sa faute;

2<sup>o</sup> Que la femme puisse être témoin instrumentaire, qu'elle puisse exercer les fonctions de tutrice et de membre d'un conseil de famille, alors même qu'il ne s'agit pas de ses propres enfants;

3<sup>o</sup> Que la femme mariée puisse disposer librement du fruit de son travail,

quel que soit le régime matrimonial auquel elle est soumise et qu'elle puisse également disposer de tous ses biens provenant de donation ou de succession, sous réserve des conditions spéciales de son contrat de mariage;

4° Les époux ont droit égal pour l'éducation des enfants, pour le droit de correction, de consentement au mariage. En cas de conflit, il est réglé par le tribunal civil en chambre du conseil.

M<sup>me</sup> BOGELOT donne ensuite lecture de son rapport sur l'OEuvre des libérées de Saint-Lazare; M<sup>le</sup> Sarah MONOD, de son travail sur l'Union des amies de la jeune fille; M<sup>me</sup> Lina MORGESTERN fait une communication sur les Cuisines populaires, la Réunion des femmes de ménage, la Société pour l'éducation des filles pauvres, l'OEuvre de secours pour soigner les malades à domicile.

Communication est aussi donnée des rapports :

De M<sup>le</sup> JOFFRÈS sur : 1° la maison de santé protestante; 2° l'œuvre des prisons de femmes; 3° un dispensaire, le tout à Bordeaux;

Sur l'asile maternel, par M<sup>me</sup> ROBIN;

Sur la maison israélite de refuge pour l'enfance, par M<sup>me</sup> Coralie CAHEN;

Sur la Société des Sœurs du peuple, par M<sup>me</sup> HUGUES.

La séance est levée à 6 heures.

---

#### QUATRIÈME SÉANCE, LE 15 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. BEURDELEY.

M<sup>me</sup> DE MORSIER et M<sup>me</sup> Marie LAURENT ont la parole pour diverses communications d'ordre intérieur.

Elle est ensuite donnée à M. Louis MAGNÉ sur ce sujet : la séparation des sexes.

L'orateur étudie la situation qui est faite à chaque sexe dans toutes les phases de l'existence depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse et montre que, presque toujours et partout, la séparation est à peu près absolue. Il croit que c'est un mal et que, de ces déplorables mœurs, découle notamment la situation inférieure qui est faite à la femme. Elle ne peut exercer tous ses droits. Elle ne peut non plus remplir tous ses devoirs, et c'est aussi de cela qu'elle se plaint. Mais, pour qu'elle puisse accomplir les uns et les autres dans leur intégralité, il faut changer les lois et les mœurs, et d'abord ces dernières, car ce sont les mœurs qui font les lois et non les lois qui font les mœurs.

Il affirme que c'est là l'œuvre actuelle des femmes et que, à cet égard, elles ont beaucoup à changer.

Il examine successivement comment sont élevés les enfants tant à l'école que dans la famille jusqu'à ce qu'ils soient devenus des jeunes gens.

Il les prend ensuite dans le monde, quel que soit leur rang, et enfin quand, à leur tour, ils ont charge d'âmes.

Et toujours il essaie de montrer combien la séparation de vie physique, intellectuelle et morale est complète entre les deux sexes.

Comment pourront-ils jamais se comprendre et s'aider?

Quel sera le remède?

Pour l'école, il préconise l'école mixte autant que possible.

Dans la famille, il recommande aux mères d'habituer filles et garçons, leurs amis et amies, à une vie plus intime.

Dans le monde, il exhorte les femmes à favoriser une liberté plus grande qui permette une saine et heureuse communion de pensées et de sentiments.

Il prend pour exemple ce qui se passe en Angleterre, en Amérique, ailleurs encore.

Les hommes y gagneront, dit-il, la délicatesse, le respect, la distinction, bien d'autres qualités encore, les femmes plus de virilité, une meilleure et plus positive connaissance de la vie.

Il faut accomplir ce progrès avec prudence, en France surtout, et il termine en affirmant que, lorsque ce jour sera venu, les hommes seront prêts à donner aux femmes tous leurs droits et à leur permettre d'accomplir tous leurs devoirs.

Ce discours est accueilli par de très chaleureux applaudissements.

La discussion s'ouvre aussitôt sur la question.

Mme Ashton DILKE vient constater quelle est la grande différence qui existe dans l'éducation des enfants en France et en Angleterre.

Elle a elle-même trois enfants, garçon et filles, qui sont et seront élevés ensemble, complètement, jusqu'à un âge assez avancé.

Dans le monde n'existent pas les mêmes barrières qu'en France entre jeunes gens et jeunes filles.

Aux universités d'Oxford et de Cambridge les cours sont suivis concurremment par les deux sexes.

Mme Pauline KERGOMARD reconnaît que l'éducation dans la famille n'est pas, en général, ce qu'elle devrait être. Par le fait même de la séparation, on se place ainsi dès le début sous le règne de l'injustice.

Il y a dix ans, à cause du grand nombre d'école congréganistes, on ne pouvait songer à demander l'enseignement mixte.

On poussait alors les choses à l'extrême. Elle cite une de ces écoles où il était enseigné à de petits garçons et à de petites filles que se regarder, jouer ou causer ensemble était un péché. Aujourd'hui de grands progrès ont été accomplis. On arrivera peu à peu à diminuer la séparation. Mais la lutte est difficile et elle sera longue.

Mme Cheliga LOEUVY expose ce qui se passe en Pologne. Elle dit que, notamment dans le nord de ce pays, les jeunes gens et les jeunes filles ne sont pas niaiseusement séparés les uns des autres et se rencontrent même librement. Ce n'est pas au profit de la séduction et au détriment des mœurs. Au contraire. Le respect des hommes pour les femmes n'en est que plus grand.

Mme Ellen FRIES dit qu'en Suède on croit que le meilleur moyen d'améliorer les mœurs c'est de favoriser la réunion des sexes. L'éducation et l'enseignement sont mixtes, non pas encore dans les écoles de l'État, mais au moins dans les établissements privés. On est encore plus avancé à cet égard en Norvège et en Finlande.

Quant aux mœurs publiques elles permettent les mêmes libertés qu'en Angleterre et sans plus d'inconvénients pour la morale.

M<sup>me</sup> Alli TRYGG est heureuse d'apprendre qu'après l'Amérique la Finlande est le pays le plus avancé dans cette question. Beaucoup d'écoles sont mixtes et on veut aller jusqu'au bout. Il existe à cet effet une association des dames finnoises, et un grand meeting a eu lieu dans ce but à Helsingfors, ainsi que pour l'organisation de conférences, pour la diffusion de livres, la création d'écoles, de quatre lycées pour garçons et filles réunis, même jusqu'à dix-huit ans.

M<sup>me</sup> DE FERRÈRE s'élève contre l'internat des filles et demande sa suppression.

M<sup>me</sup> Lina MORGENSTERN dit qu'en Allemagne il existe deux sociétés pour propager et soutenir l'idée des écoles mixtes. Elle reconnaît que, dans les Universités, l'accès commun est interdit aux deux sexes et que, dans les familles, la séparation est presque aussi complète qu'en France.

M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES a été chargée officiellement de visiter les écoles mixtes de l'étranger. Elle a pu constater qu'elles sont fort bien tenues, notamment en Hollande, même les écoles d'art. Il y a protection naturelle des jeunes filles par les jeunes gens. Ils sont livrés à eux-mêmes et il n'en résulte aucun mal.

M<sup>me</sup> WERTZINSKY fournit quelques renseignements sur les conditions de l'enseignement en Russie.

M<sup>me</sup> Élise BARANIUS apporte au Congrès son témoignage personnel. Elle a visité de nombreuses écoles dans tous les pays. En Suède, par exemple, la séparation des sexes n'existe pas. Il y a même des internats de jeunes gens et jeunes filles et aucun souvenir du moindre scandale.

M<sup>me</sup> la doctoresse TKATCHEFF fait connaître au Congrès qu'en Russie la séparation des sexes n'existe nulle part et que, dans le monde slave, la vie de famille est très développée.

La discussion est close et le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« Dans l'intérêt supérieur de la morale, le Congrès, après avoir constaté les fâcheuses conséquences de la séparation des sexes dans l'éducation et plus tard dans la société, se prononce en faveur du principe de l'éducation mixte et émet le vœu qu'il soit ultérieurement étendu à tous les degrés ».

M<sup>me</sup> Berthe DABE lit ensuite un rapport sur l'école des sourdes-muettes de Rueil.

M. William WOODALL donne les résultats d'une enquête considérable faite par le parlement anglais sur la question des sourdes-muettes.

M. Arthur RAFFALOVICH donne communication de son important travail sur les logements ouvriers en Angleterre et l'œuvre de Miss Octavia Hill.

M<sup>me</sup> LEWIS, d'un mémoire sur la question des animaux, la chasse, les abattoirs, la vivisection, la réforme alimentaire en Angleterre.

M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES, sur la Société protectrice des animaux.

Après ces diverses lectures le Congrès adopte le vœu suivant :

Le Congrès, considérant les difficultés que la sourde-muette rencontre à son entrée dans la société, émet le vœu que des associations de patronage et d'assistance soient fondées en faveur des sourdes-muettes à leur sortie de l'école.

La séance est levée à midi.

---

#### CINQUIÈME SÉANCE, LE 15 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. GARIEL, remplacé vers la fin de la réunion par M<sup>me</sup> BOGELOT.

Elle a été entièrement consacrée à la lecture des rapports suivants :

M<sup>me</sup> Marie LAURENT, sur son œuvre personnelle : l'Orphelinat des arts;

M<sup>me</sup> MONTAUT, sur l'Union des Femmes de France, fondée par M<sup>me</sup> Koechlin-Schwartz;

M<sup>me</sup> SIEGFRIED, sur l'Œuvre des demoiselles de magasins;

M<sup>me</sup> DE VERNEUIL, sur les œuvres féminines catholiques;

Miss DE BROEN, sur l'origine et la continuation de son œuvre de Belleville pour les ouvriers.

M<sup>me</sup> DE MORSIER interrompt ces lectures pour donner communication de la lettre que M<sup>me</sup> CARNOT a fait écrire à M<sup>me</sup> KOECHLIN-SCHWARTZ pour lui exprimer ses remerciements de l'invitation qui lui a été adressée et le regret qu'elle a de ne pouvoir assister à la séance du Congrès. Cette communication est unanimement et vivement applaudie.

M<sup>me</sup> CRUCHON-CHARBONNEL a ensuite la parole pour lire son rapport sur les expositions des travaux féminins.

M<sup>me</sup> LAURA-ENSOR, sur les syndicats de femmes, sur l'Association ouvrière de *Lady Dilke*.

Miss MORLEY, et Honorable M<sup>me</sup> Emily KINNAIRD sur l'Association des jeunes filles chrétiennes d'Angleterre, comprenant : 1<sup>o</sup> un rapport général sur la Société; 2<sup>o</sup> Société de secours aux voyageurs; 3<sup>o</sup> Assistance aux ouvrières de fabriques; 4<sup>o</sup> Asile pour les ouvrières à Londres.

M<sup>me</sup> SEIGNOBOS, sur l'œuvre de l'allaitement maternel et sur l'asile temporaire pour femmes.

M<sup>me</sup> ERNST, représentée par M<sup>le</sup> Bertha FORMSTECHER, sur l'Orphelinat de Rothschild.

Lady SANDHURST prononce une allocution de sympathie aux femmes françaises, et M<sup>me</sup> Sarah MONOD lit son rapport sur l'Œuvre des diaconesses de Reuilly.

Avant que M. GARIEL quitte le fauteuil, M<sup>me</sup> DE MORSIER le remercie, au nom du Congrès, pour l'aide constante et bienveillante qu'il lui a prêtée et les éminents services qu'il lui a rendus.

Miss MORLEY, M<sup>me</sup> Fernand LISBONNE, M<sup>me</sup> Charles VERNES ont enfin communiqué leurs travaux sur les asiles pour les domestiques femmes.

M<sup>me</sup> Gabrielle PUAUX, sur les œuvres protestantes de bienfaisance.

M<sup>me</sup> Henri MALLET, sur l'Œuvre protestante des prisons de femmes.

M<sup>me</sup> POPPER, sur les œuvres féminines philanthropiques en Autriche.

Lecture a été aussi donnée des rapports :

Sur l'Association des femmes suisses, par M<sup>me</sup> HUMBERT;

Sur le «Lien fraternel», de Genève, par le Comité;

Sur l'Œuvre protestante de M. COQUEREL, par M<sup>me</sup> WICKHAMM;

Sur la réunion du soir (club) pour ouvrières, par M<sup>me</sup> Maud STANLEY;

Sur la «charitable israélite» d'Alger, par M<sup>me</sup> BLOCH.

La séance est levée à 6 heures.

---

#### SIXIÈME SÉANCE, LE 16 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. ESENNAUER.

M<sup>me</sup> Léon BERTAUX lit un rapport sur l'Union des femmes peintres et sculpteurs.

M<sup>me</sup> VINCENT, représentant le groupe l'*Égalité* d'Asnières, sur l'égalité des femmes devant l'instruction et les diplômes.

M<sup>me</sup> DE VAUREAL, sur le mouvement musical féminin.

M<sup>me</sup> la doctoresse BENOÎT, sur l'utilité des femmes médecins.

Lecture est donnée de celui de M<sup>me</sup> la doctoresse MESNARD, sur les femmes médecins.

Après ce rapport, M<sup>me</sup> Marie LAURENT dit qu'une femme médecin est attachée à l'Orphelinat des arts et qu'on n'a qu'à se louer, à tous égards, de ses éminents services;

La parole est ensuite donnée à M. VIVIANI, qui prononce un discours fort applaudi sur la condition de la femme à travers les siècles.

Il fait un complet historique du rôle et de la situation qui lui ont été impartis tant dans le passé que dans le présent.

Il fait aussi complètement ressortir toutes les injustices qui l'ont frappée et qui l'atteignent encore, les inégalités sociales dont elle est la victime, même aujourd'hui, malgré les progrès accomplis.

Il dit que l'émancipation de la femme servira au progrès de l'humanité qui, sans elle, ne peut s'accomplir.

Il recommande en terminant aux femmes d'agir sur les femmes, de faire une active propagande de rénovation; que cette action sera le meilleur moyen d'obtenir des résultats, beaucoup de femmes ayant besoin d'être convaincues et gagnées à leur propre cause.

A la suite de ces rapports et discours, la discussion s'est ouverte sur les vœux qu'ils contiennent et qui sont soumis au Congrès.

Y prennent part M. Léon GIRAUD, M<sup>me</sup> BERTAUX, M. BEURDELEY, M<sup>me</sup> DE VAUREAL, M<sup>me</sup> KERGOMARD, M. Louis MAGNÉ, M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES, M<sup>me</sup> TKATCHEFF.

Elle consiste plutôt à étendre la série et l'importance de ces vœux, chacun des orateurs essayant de démontrer la nécessité de donner à la femme une plus large et plus égale part dans la noble mission qu'elle peut remplir aussi bien que les hommes au point de vue artistique, scientifique, pédagogique. M<sup>me</sup> TKATCHEFF demande notamment que les femmes médecins puissent arriver au professorat comme les hommes.

Le Congrès émet enfin les vœux suivants qui émanent de M<sup>mes</sup> BERTAUX, DE VAUREAL, KERGOMARD et de M. Léon GIRAUD, amendés sur les observations des orateurs qui ont pris part à la discussion :

I. Le Congrès émet le vœu que les femmes et les jeunes filles soient admises, soit comme élèves, soit comme professeurs, dans toutes les écoles publiques où les appellent leurs capacités et leurs aptitudes, avec tous les droits et priviléges des élèves et des professeurs hommes.

II. Le Congrès s'élève en particulier contre une singularité propre au Conservatoire national de musique et de déclamation, qui fait instruire les jeunes filles exclusivement par des hommes dans les cours supérieurs de chant et de déclamation. Il demande à qui de droit de faire cesser cette anomalie, en même temps qu'aux femmes en général de pétitionner dans ce sens.

En ce qui concerne les vœux spéciaux de pédagogie, M<sup>me</sup> KERGOMARD les soutient particulièrement.

Toutes ses observations sont contenues en résumé dans les résolutions votées par le Congrès et qui vont suivre.

La question de l'internat soulève les observations de M<sup>me</sup> Marie LAURENT et de M<sup>me</sup> DE FERRÈRE, la première demandant que l'internat soit facultatif en raison des difficultés absolues qui s'opposent actuellement à la pratique de l'externat, la seconde réclamant, au contraire, la suppression complète de l'internat des filles.

M. BEURDELEY propose au Congrès de voter par acclamation les vœux de M<sup>me</sup> Kergomard, tout en rendant moins absolu ce qui concerne l'internat des filles.

C'est dans ce sens que le Congrès émet les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Obligation de l'école maternelle pour tous les petits enfants qui errent dans les rues ou dont on se sert pour apitoyer les passants;

2<sup>o</sup> Écoles spéciales pour les enfants d'âge scolaire (6 ans), qui sont arrêtés pour certains délits ou qui ont été renvoyés des autres écoles parce qu'ils sont vicieux;

3<sup>o</sup> Les garçons resteront dans les mains des femmes jusqu'à 10 ans au moins;

4<sup>o</sup> Les écoles des grandes villes, au lieu de rendre les enfants à leurs familles à 4 ou 5 heures du soir, les garderont jusqu'à l'heure de la fermeture des ateliers et des fabriques. Ces heures du soir seront consacrées aux exercices physiques;

5° Dans les campagnes, au contraire, les règlements seront assez élastiques pour que les enfants, à certaines époques de l'année et selon les régions, puissent aider leurs parents, ou mieux encore les écoles rurales seront des écoles de demi-temps;

6° Création du patronage des écoles laïques;

7° Suppression de l'internat dans les écoles normales de filles;

8° Égalité absolue du traitement des instituteurs et des institutrices;

9° Inspection de toutes les écoles de filles par des femmes;

10° Les enquêtes sur les institutrices seront confiées aux femmes,

La séance est levée à midi.

---

#### SEPTIÈME SÉANCE, LE 16 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi sous la présidence du docteur Charles RICHET.

M. Louis MAGNÉ donne lecture d'un travail de M<sup>me</sup> Sophie RAFFALOVICH ayant trait aux écoles anglaises, et il le commente en termes fort élogieux.

M<sup>me</sup> May WRIGHT SEWALL, au nom du grand conseil des femmes américaines, prononce un important discours.

Sont aussi communiqués au Congrès les rapports de :

M<sup>me</sup> CHASSEVAUT, sur l'enseignement spécial de la musique;

M<sup>me</sup> la doctoresse EDWARD, sur l'hygiène de la femme dans la période scolaire et le rôle de l'éducation physique;

M<sup>me</sup> H.-B. TEMPLE, sur le *Women's penny Paper*, le seul journal du monde dirigé, rédigé, imprimé et publié par des femmes;

M<sup>me</sup> ROBIN, sur le journal *La Femme*;

M<sup>me</sup> E. DE MORSIER, sur l'*Aurore*, de M<sup>me</sup> la duchesse de Pomar;

M<sup>me</sup> DE VERNEUIL, sur la bibliothèque Wolska;

M<sup>me</sup> Maria MARTIN, sur le journal *La Citoyenne*;

M<sup>me</sup> DE BERKH-KEMPER, sur les arts, sciences et lettres en Hollande;

M. le comte Arthur d'ANGLEMONT, sur le caractère distinctif de la femme dans l'humanité;

M<sup>me</sup> DE VERNICKA, sur la musique slave;

M<sup>me</sup> Roger DE NESLES, sur la Société des femmes poètes;

M<sup>me</sup> FUCHS, sur la *Concordia*;

M<sup>me</sup> Marie BRÉON, sur le journal *l'Union du Progrès*;

M<sup>me</sup> CALLIRHOË PARREN, sur la femme grecque de nos jours, ainsi que sur les œuvres et institutions féminines de la Grèce;

M<sup>me</sup> BASSET, sur l'admission des femmes dans les écoles des beaux-arts de l'État;

M<sup>me</sup> GRIESS-TRAUT, sur les dangers de la machine à coudre;  
M<sup>me</sup> C. ALTCHEVSKY, sur la littérature populaire russe.

Communication est donnée d'un travail préparé par les soins de M. YVAN STROHL, sur les œuvres de Bâle qui comprennent :

- 1<sup>o</sup> Société d'utilité publique des femmes suisses;
- 2<sup>o</sup> Patronage des femmes détenues;
- 3<sup>o</sup> Maison d'éducation de Frenkendorf pour petites filles abandonnées; asile des filles abandonnées;
- 4<sup>o</sup> Relèvement de la femme tombée;
- 5<sup>o</sup> Refuge pour domestiques femmes;
- 6<sup>o</sup> Société de patronage des dames israélites;
- 7<sup>o</sup> La fondation de Sainte-Marthe;
- 8<sup>o</sup> Asile de jeunes filles et refuge pour les vieilles domestiques et les vieilles demoiselles sans famille;
- 9<sup>o</sup> Société des mères chrétiennes, groupe catholique pour développer la vie de famille;
- 10<sup>o</sup> La maison des Diaconesses de Richem;
- 11<sup>o</sup> La branche bâloise de l'Union internationale des amies de la jeune fille et de l'association du sou;
- 12<sup>o</sup> La caisse de retraite des vieilles filles;
- 13<sup>o</sup> Société de Dames patronesses pour les malades;
- 14<sup>o</sup> École d'ouvrages féminins;
- 15<sup>o</sup> Fondation pour donner des prix aux domestiques femmes qui ont servi quinze ans dans une même famille;
- 16<sup>o</sup> Établissement de Silberberg pour relever moralement les êtres dépravés;
- 17<sup>o</sup> Crèche de Saint-Alban pour fournir des vêtements aux écoliers;
- 18<sup>o</sup> Colonies des vacances; fourneaux économiques;
- 19<sup>o</sup> Société de secours aux veuves et aux orphelins des employés de commerce et des ouvriers;
- 20<sup>o</sup> Association de secours des Samaritains;
- 21<sup>o</sup> Patronage des enfants. Café de tempérance. Croix Rouge.

La séance est levée à 6 heures du soir.

---

#### HUITIÈME SÉANCE, LE 17 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. DONNAT.

Lecture est donnée d'un rapport de M<sup>le</sup> ANANIEFF, sur l'activité féminine en Russie.

---•( 18 )•---

M<sup>me</sup> DE BOVET lit un rapport sur les femmes professionnelles, émanant de M<sup>me</sup> de Bovet.

M. BAJER, sur la législation civile danoise au point de vue féminin.

M<sup>me</sup> DE FERRÈRE, sur l'égalité des droits.

Miss BALGARNIE, sur l'individualité croissante de la femme anglaise : possession de ses biens, recherche de la paternité, protection des filles mineures, lois de délimitation du travail, éligibilité et vote des femmes, éducation universitaire.

M<sup>me</sup> RETZIUS, sur les droits de la femme en Suède.

M. Paul SVEISTRUP, sur la position de la mère d'après la loi danoise, par M. IVEN HOEGS BRO, avocat danois.

M<sup>me</sup> POPELIN, sur la législation civile en Belgique relativement aux femmes.

M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES, sur le groupe féminin de la Croix Rouge.

Lecture est donnée :

Des mémoires sur l'OEuvre des trois semaines, par M<sup>me</sup> LORRIAUX;

D'un travail de M<sup>me</sup> Louise LUQUIN, inspectrice générale des cours commerciaux ;

Sur la méthode chorale enfantine, par M<sup>me</sup> COLLIN;

Sur la peine de mort et les inhumations précipitées, par M<sup>me</sup> CAILLETTE;

Sur le mouvement général des femmes en Suède, par M<sup>me</sup> FRIES;

Sur l'école professionnelle de jeunes filles du Grand-Montrouge, par M<sup>me</sup> DU TREMBLAY;

Sur l'école du dimanche de Karkow, par M<sup>me</sup> WERCHINSKY;

Sur la transformation des mendians en écoliers, par M<sup>me</sup> HEUTTE.

La séance est levée à midi.

---

NEUVIÈME SÉANCE, LE 17 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. MONTAUT, député.

M. LAFORGUE présente un rapport sur les Oeuvres de la Force, spécialement en faveur des femmes.

M<sup>me</sup> FRIES a la parole pour lire son rapport sur la législation civile en Suède, relativement aux femmes.

Lecture est donnée des rapports :

Sur la législation civile en Hollande, en ce qui concerne les femmes, par M<sup>me</sup> DE HOGENDORP;

Sur les droits civils, par Miss BALGARNIE;

Sur la question sociale, par M<sup>me</sup> OLIVETTI;

Sur l'éducation mixte en Angleterre, par M<sup>me</sup> Ashton DILKE;

Sur les écoles agricoles pour femmes, par M<sup>me</sup> la baronne DE PAGES;

—••( 19 )••—

Sur l'instruction des femmes en Russie, par M<sup>me</sup> KACHPEROW;  
Sur l'œuvre des petites filles abandonnées, par M<sup>me</sup> DE COURSIÈRES;  
Sur l'école supérieure des filles en Islande, par M<sup>me</sup> MAGNUSSON;  
Sur l'éducation supérieure en Écosse et les vêtements rationnels, par M<sup>me</sup> STOPES;  
Sur l'instruction des femmes en Roumanie, par M<sup>me</sup> Annette CONTA;  
Sur les écoles primaires normales et professionnelles des Pays-Bas, par M<sup>me</sup> KLERCK DE HOGENDORP;  
Sur la Société « Missione Pratica Veritas » de Florence, par M<sup>me</sup> Berthe BLUMENTHAL;  
Sur les Œuvres féminines hollandaises, rapports adressés par M<sup>me</sup> la douairière lieutenant-générale DE WILLES, sur :  
    1° Hôpitaux, M<sup>me</sup> WERMOECH;  
    2° Enfance;  
    3° Vieillesse;  
    4° Indigence;  
    5° Prisons, M<sup>me</sup> A. DE BRUYN-KOPS;  
    6° L'Association pour le relèvement du sens moral, et 7° la Maison des Diaconesses de La Haye, M<sup>me</sup> KLERCK DE HOGENDORP;  
Sur un pensionnat de jeunes filles, par M<sup>me</sup> JACK;  
Sur l'école pratique d'éducation pour jeunes filles, par M<sup>me</sup> DALENCOURT;  
Sur l'école israélite Bischoffheim pour jeunes filles, par M<sup>me</sup> KAHN;  
Sur le pensionnat de jeunes filles de l'Église réformée de Paris, par M<sup>me</sup> Louise APPIA;  
Une note sur les Œuvres israélites de M<sup>me</sup> Maria Alphonse HELBRONNER-ALGAN.  
Une note des délégués du Comité de la « Societa Esterna di Mutuo Soccorso fra le operaie della Manifattura Tabacchi e Sezione Mista », de Milan.  
Une note de l'Association générale de secours mutuels et instruction des ouvrières de Milan.

La séance est levée à 6 heures.

---

**DIXIÈME SÉANCE, LE 18 JUILLET 1889.**

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. BOGELOT.  
M<sup>me</sup> MAC LAREN a la parole pour lire son rapport sur l'Association contre la traite des blanches.  
Lecture est donnée :  
    Par M<sup>me</sup> D'ABBDIE d'un rapport de M<sup>me</sup> Audeoud sur le Comité intercantonal suisse de la Fédération pour l'abolition de la réglementation du vice;  
    Par M<sup>me</sup> LEGRAND-PRIETSLEY, sur la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique;  
    Par M<sup>me</sup> Louise APPIA, sur le Refuge protestant de Paris;

Par Miss NICHOLLS, sur l'Union des femmes chrétiennes des États-Unis pour la tempérance.

Après ces lectures, M. Léon GIRAUD a la parole pour donner communication des vœux qu'il a formulés au nom de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique, sur les mesures imposées aux femmes en matière de mœurs.

M. Louis MAGNÉ prononce un très vif réquisitoire contre cette proposition qu'il trouve absolument insuffisante et il exprime à son tour la suivante :

« Le Congrès émet le vœu que, partout où elle existe, la police des mœurs soit supprimée. »

A peine a-t-il achevé que des applaudissements unanimes, trois fois répétés, acclament sa proposition. Un grand nombre de dames viennent le féliciter et le remercier.

M. MAGNÉ déclare combien il est heureux et fier, non pas pour lui-même, mais pour la cause qu'il soutient, de l'approbation si complète qu'il vient de rencontrer. Il en prend texte pour dire que c'est aujourd'hui enfin, dans ce milieu où tous les rangs, toutes les situations, tant d'esprits différents sont confondus dans un même désir et une même pensée, non plus cause défendue; mais cause gagnée.

Mme DE MORSIER remercie l'orateur avec émotion tant en son nom qu'au nom du Congrès de la proposition qu'il vient de faire et qui est celle d'un homme de cœur et de raison, avec qui sont tous les hommes de cœur et de raison. Elle est cependant obligée de donner au Congrès des conseils de sagesse et de modération au point de vue de la rédaction de la résolution.

Le Congrès est entièrement libre, mais elle veut être la première, tout en gardant ses préférences, à ne pas s'écartez du sang-froid nécessaire.

M. Léon GIRAUD et M. LE PRÉSIDENT parlent dans le même sens.

M. MAGNÉ ne veut pas nuire au Congrès et détruire une partie des effets bienfaisants qu'il peut avoir. Il a trop le sentiment de l'admiration que lui ont inspiré ses travaux. D'autre part, il veut aussi faire preuve de modération. Il retire donc son vœu et se rallie à celui de M. Léon GIRAUD, mais à la condition qu'il sera constaté au procès-verbal combien sa proposition a été chaleureusement accueillie par l'unanimité de la nombreuse réunion présente. Il désire un vote en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT y fait procéder. Toutes les mains se lèvent en faveur de la motion.

Le vœu de M. Léon GIRAUD est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité. Il est ainsi conçu :

« Après avoir entendu les lectures faites par les diverses Œuvres de refuge, de prévention et de relèvement, le Congrès exprime la conviction profonde que les mesures imposées aux femmes en matière de mœurs ont une déplorable influence tant sur les personnes qui y sont soumises que sur le public en général. Le Congrès émet donc le vœu que, dans tous les pays du monde où de pareilles mesures subsistent encore, on cesse de violer inutilement la justice et la morale *une* pour les deux sexes. »

M. Léon GIRAUD dépose une nouvelle proposition ayant pour but d'inviter le Congrès à émettre un vœu tendant à faire autoriser la femme mariée abandonnée à faire pratiquer une saisie ou sur les salaires ou sur la fortune du mari, au moyen d'une procédure très sommaire.

M. MAGNÉ s'oppose à ce que ce vœu soit pris en considération. Il ne faut pas que le Congrès préconise sur ce point des mesures trop radicales en faveur de la femme. Il croit qu'en ce qui touche la question soulevée par M. GIRAUD, les lois existantes peuvent être suffisantes, si elles sont bien appliquées. Il estime, dans tous les cas, que ce serait aller trop loin que d'entrer dans la voie indiquée par M. GIRAUD.

La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Après une intervention de M. OCHSENBEIN qui fournit d'intéressants renseignements sur ce qui se passe en Suisse, le Congrès refuse également de voter une proposition tendant à faire prononcer, dans des conditions irrégulières ou illégales, l'extradition de ceux qui se livrent au commerce occulte de la traite des blanches, mais en infligeant une flétrissure à ceux qui exploitent cette honteuse *profession*, et en manifestant le désir qu'il soit procédé activement à une énergique répression.

M. Marcus RUBIN, chef de statistique à Copenhague, résume les améliorations apportées dans son pays au sort des femmes. Il donne une intéressante statistique sur les femmes.

M<sup>me</sup> May WRIGHT SEWAL entretient le Congrès d'un Conseil international permanent des femmes alliées pour la conquête de leurs droits et de leurs devoirs.

M. TERROS CAMPOS, délégué de l'Espagne, représentant l'Association d'enseignement, vient exprimer la communauté d'idées, l'identité d'aspirations qui l'unit aux membres du Congrès. Il déclare que l'Espagne revendique sa part dans l'amélioration du sort de la femme. Il dit que don Fernan de CASTRO, recteur de l'Université de Madrid, a fondé l'institution qu'il représente et que don MANUEL lui a voué sa vie.

Il expose que l'État suit la voie qui lui a été tracée par cette Association et qu'il a apporté de grands progrès dans l'école normale centrale d'institutrices.

A Madrid, certaines femmes ont jusqu'à 4,000 et 5,000 francs d'appointments.

Il y a des professorats qui sont attribués aux femmes et une présidence effective dans l'enseignement est dévolue à une femme.

M<sup>me</sup> BOGELOT, en quelques mots élogieux, fait applaudir le nom de M<sup>me</sup> Conception ARENAL d'Espagne.

Des remerciements sont votés par le Congrès à M<sup>me</sup> Marie LAURENT pour la belle réception musicale et dramatique qu'elle a offerte à ses collègues.

Des remerciements chaleureux sont également adressés par acclamations à M. Yves GUYOT, Ministre des travaux publics, et à M<sup>me</sup> Yves GUYOT pour la gracieuse réception qu'ils ont offerte aux membres du Congrès.

A ce moment, M. BEURDELEY demande la parole pour une protestation. Il était absent lorsque la réunion a discuté et voté sur la question des mœurs. Il soutient qu'il avait été convenu qu'elle ne serait soulevée d'aucune manière. Il tient à éléver la voix contre ce qui s'est passé à cet égard.

Mme de MORSIES affirme qu'aucun engagement n'avait été pris dans le sens qu'indique M. Beurdeley; qu'au surplus, les propositions qui ont été émises et discutées n'ont été soulevées par aucun membre du Comité, mais par des collègues indépendants et qu'elles ont été accueillies avec un enthousiasme qui a prouvé l'unanimité du Congrès sur ce point; qu'enfin, à son avis, personne n'a dépassé la juste mesure qui devait être gardée.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer combien le vœu qui a été voté est plein de modération. Le Congrès refuse de revenir sur ce qu'il a adopté unanimement.

Miss BEAR demande à présenter au nom de la Société de vigilance de Londres une série de résolutions. Le président fait remarquer que ces résolutions feraient double emploi avec celles qui ont été votées par la section de législation; la proposition de Miss Bear est écartée.

La séance est levée à midi.

---

#### ONZIÈME SÉANCE, LE 18 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Jules SIMON.

M. LE PRÉSIDENT prononce le discours de clôture. Il s'excuse de son absence. S'il ne se s'était agi que de son grand âge, il eût dédaigné le poids des années, mais il invoque surtout le grand nombre de travaux dont il est chargé. Il était renseigné régulièrement sur ce qui se passait au Congrès et il a été longtemps préoccupé, parce que s'il y a beaucoup d'assemblées de femmes, elles ne sont pas toujours rassurantes. Ici la réunion était officielle et heureusement elle a été modérée. Aussi, si l'on parle des femmes, faut-il qu'on parle de ce Congrès. Si vous n'aviez pas réussi, dit-il, et fait des vœux précis, cela serait devenu contre vous un argument considérable.

Le droit de réunion qui vous appartient de par la loi vous sera désormais accordé par les mœurs à la suite de vos assemblées.

Vous avez lu bien des rapports et émis bien des vœux et encore vous n'avez pas tout accompli.

C'était aussi impossible pour vous que pour les autres Congrès. La plupart de ces vœux ont trait à l'éducation. Question très difficile pour laquelle il y aura toujours à faire. Il est cependant très important que certains vœux aient été présentés, notamment sur les écoles mixtes. Il ne faut pas croire que ce soit l'opinion dominante, au contraire. Mais il faut bien commencer. Votre avertissement aura servi à montrer qu'il y a avantage à se voir et à se connaître.

Nous avons l'intention de fortifier le corps des petits garçons, mais en même temps je désire que leurs sœurs leur apprennent la douceur et des mœurs aimables.

Un autre de vos excellents vœux est celui des écoles de demi-temps. On en

fit une expérience heureuse il y a vingt-cinq ans. Vous y avez ajouté des choses pratiques.

Il y a une autre question terrible : celle des ouvrières. *Ouvrières, mot barbare*, dit Michelet.

Je vous remercie de l'avoir examinée.

Si vous aviez pu rester ici deux mois, je serais venu travailler avec vous.

Vous allez faire des visites. Allez voir notre Université. On a fait en ces dernières années plus qu'en cent ans. Allez voir les ouvroirs qui sont pratiques maintenant.

Allez à l'Orphelinat des arts, dans les logements ouvriers, dans les asiles de nuit. Si le spectacle est affreux, il sera malgré tout salutaire, parce que c'est là que l'humanité sert l'humanité.

Une autre de vos préoccupations a été la paix. Hélas ! aujourd'hui, pas de pain, pas d'écoles, pas d'hôpitaux, des canons, des fusils. On veut tuer le plus possible, le plus vite possible.

Demain, si la trompette sonne, affolement du monde, ni science, ni travail, la tuerie universelle.

Vous êtes les amies nées de la paix.

Pourquoi n'y a-t-il pas une ligue générale des femmes pour enseigner aux hommes le sens commun dans la politique ?

Quelques femmes mettent les droits politiques au-dessus de tout. Plus je connais ces droits pourtant, moins je les aime. Honneur, je le pense encore, mais bonheur, non.

Il y a une fonction politique qui vous appartient, si vous voulez, dès à présent : c'est d'empêcher les guerres intestines qui nous déshonorent. Vous êtes les juges et les inspiratrices du patriotisme.

Vous le devez. Je vous convie à exercer le ministère de la morale. (*Applaudissements répétés.*)

Mme SIEGFRIED lit une adresse de remerciements et d'encouragements aux membres du Congrès, français et étrangers, et remercie tout particulièrement Mme de Morsier du dévouement qu'elle a apporté à l'organisation du Congrès.

Une dame de chaque nation représentée vient à son tour occuper la tribune pour remercier le Gouvernement, la France, le Comité d'organisation, les membres eux-mêmes, leurs collègues, pour l'hospitalité qu'elles ont reçue, exprimer la joie que leur a causé le succès du Congrès, les vœux qu'elles forment pour l'avenir.

Toutes ces déclarations sont accueillies par de nombreux applaudissements.

La lecture des rapports a continué et s'est terminée dans la dernière séance.

Le révérend VERSCHOYEN lit un important mémoire sur le rapport de la situation subordonnée de la femme avec la décadence de nos mœurs.

Mme la baronne DE PAGES a lu un travail sur la Société de secours aux blessés présidée par M. le maréchal de Mac-Mahon.

Lecture a eu lieu enfin des travaux :

Sur l'Union internationale des amies de la jeune fille, sections française, parisienne, lyonnaise, par Mme Georges Fisch ;

Sur l'Œuvre des loyers des Ternes, par M<sup>me</sup> Pauline LALOT;  
Sur la mission des femmes près de la classe ouvrière, par M<sup>me</sup> DALENCOURT;  
Sur l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine, par M<sup>me</sup> DE PRESSENSÉ;  
Sur l'Œuvre de l'atelier-école, par M<sup>me</sup> SUCHARD DE PRESSENSÉ;  
Sur les Homes suisses de Vienne, Buda-Pesth, Saint-Pétersbourg, Londres et Paris, par M<sup>me</sup> LARDY;  
Sur les diaconesses de la confession d'Augsbourg, par Sœur Élise OBREEN;  
Sur l'Œuvre des visites aux hôpitaux, par M<sup>le</sup> FAVARGER;  
Sur la Société de protection pour l'enfance de M<sup>me</sup> MARJOLIN, par M<sup>me</sup> la doctoresse SAVOYE;  
Sur l'Œuvre des femmes en couches, fondée par M<sup>me</sup> Alphen, par M<sup>me</sup> LYON-SALVADOR;  
Sur la garderie d'enfants de Sannois, par M<sup>me</sup> THORENS;  
Sur La Ruche, par M<sup>le</sup> Jenny MARTIN;  
Sur la maison des enfants de Levallois-Perret, par M<sup>me</sup> DE COPPET;  
Sur l'Œuvre de sauvetage de Miss Hopkins, par Miss KER;  
Sur la pédagogie en Autriche, par M<sup>le</sup> POPPER;  
Sur la Société de tempérance de l'église d'Angleterre, par Miss PAYNTER;  
Sur les hôpitaux en Pologne, par M<sup>me</sup> Maria CHELIGA-ŁOEVY;  
Sur le rôle de la femme, par le Dr Petit HAY, de Liège;  
Sur la paix par l'éducation, par M<sup>me</sup> VISCHER LETTE;  
Sur l'émigration protégée des femmes, par M<sup>me</sup> Adélaïde Ross;  
Sur l'Œuvre de la province pour les ouvrières, par M<sup>me</sup> DALENCOURT;  
Sur la fondation de patronages municipaux pour les jeunes filles, par M<sup>me</sup> Marguerite ANDRÉ;  
Sur l'asile de secours de la Chaux-de-Fonds, par M. RIECKEL;  
Sur les insoumises de Saint-Lazare, par M<sup>le</sup> DE GRANDPRÉ;  
Sur des œuvres israélites, par M<sup>le</sup> FORMSTREHER.

Le Congrès a décidé la création d'un comité international permanent et voté la résolution suivante, sur la proposition de M<sup>me</sup> May Wright SEWALL, déléguée du Grand conseil des femmes américaines :

Persuadé que l'organisation et la réunion fréquente des femmes dans chaque pays favoriseraient les efforts qui ont pour but de provoquer la mise en pratique de cette justice nationale, de cette moralité et de cette philanthropie plus élevée qui caractérisent le xix<sup>e</sup> siècle; persuadé aussi que l'union des femmes de toutes les nations produirait le même effet dans le monde entier, le Congrès APPROUVE LA FONDATION D'UN CONSEIL INTERNATIONAL PERMANENT DE FEMMES.

La séance est levée à 6 heures et demie et le Congrès est clos.